

Avis n° 2022/10
relatif à l'accréditation de
l'École polytechnique de l'Université de Lorraine
(EPU Lorraine)
à délivrer un titre d'ingénieur diplômé

École

Nom :	École polytechnique de l'Université de Lorraine
Sigle :	EPU Lorraine
Nom de marque :	Polytech Nancy
Type :	Public
	Sous tutelle du ministère chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche
Académie :	Nancy-Metz
Sites de l'école :	Vandoeuvre-Lès-Nancy

Données certifiées

Le détail des données décrivant l'École (conditions d'admissions, droits d'inscription, etc...) est consultable sur **la fiche des données certifiées par l'École** mise à jour annuellement sur le site de la CTI : <https://www.cti-commission.fr/accreditation>

Suivi des accréditations précédentes

Avis n° 2020/05-02 ; Avis n° 2016/06-01

Objet de la demande d'accréditation

Catégorie PE (Périodique, renouvellement d'accréditation) :
Ingénieur diplômé de l'École polytechnique de l'université de Lorraine, spécialité systèmes et technologies de l'information, en formation initiale sous statut d'étudiant, en formation initiale sous statut d'apprenti et en formation continue

Catégorie PE (Périodique, renouvellement d'accréditation) :
Ingénieur diplômé de l'École polytechnique de l'université de Lorraine, spécialité énergétique et mécanique, en formation initiale sous statut d'étudiant et en formation continue

Catégorie PE (Périodique, renouvellement d'accréditation) :
Ingénieur diplômé de l'École polytechnique de l'université de Lorraine, spécialité génie industriel et gestion des risques, en formation initiale sous statut d'étudiant et en formation continue

Catégorie NV (Nouvelle voie d'accès à une formation existante) :
Ingénieur diplômé de l'École polytechnique de l'université de Lorraine, spécialité énergétique et mécanique, en formation initiale sous statut d'apprenti

Catégorie NV (Nouvelle voie d'accès à une formation existante) :
Ingénieur diplômé de l'École polytechnique de l'université de Lorraine, spécialité génie industriel et gestion des risques, en formation initiale sous statut d'apprenti

- Vu le code de l'éducation et notamment les articles L642-1 et R642-9 ;
- Vu la demande présentée par École polytechnique de l'Université de Lorraine ;
- Vu le rapport établi par Patrick OBERTELLI (membre de la CTI, rapporteur principal), Patrick BOUVIER (membre de la CTI, co-rapporteur), William LIS (expert auprès de la CTI), Rui Pinheiro MARQUES DE BRITO (expert international auprès de la CTI), Paul TERRIEN (expert élève-ingénieur auprès de la CTI), présenté en assemblée plénière de la CTI le 11 octobre 2022 ;

L'assemblée plénière a statué comme suit :

Avis favorable de la Commission des titres d'ingénieur

Renouvellement de l'accréditation de l'école pour délivrer les titres suivants	Voie de formation	À compter de la rentrée universitaire	Jusqu'à la fin de l'année universitaire	Durée d'accréditation
Ingénieur diplômé de l'École polytechnique de l'Université de Lorraine, spécialité systèmes et technologies de l'information	Formation initiale sous statut d'étudiant	2023	2027-2028	maximale
Ingénieur diplômé de l'École polytechnique de l'Université de Lorraine, spécialité systèmes et technologies de l'information	Formation initiale sous statut d'apprenti	2023	2027-2028	maximale
Ingénieur diplômé de l'École polytechnique de l'Université de Lorraine, spécialité systèmes et technologies de l'information	Formation continue	2023	2027-2028	maximale
Ingénieur diplômé de l'École polytechnique de l'université de Lorraine, spécialité énergétique et mécanique	Formation initiale sous statut d'étudiant	2023	2027-2028	maximale
Ingénieur diplômé de l'École polytechnique de l'université de Lorraine, spécialité énergétique et mécanique	Formation continue	2023	2027-2028	maximale
Ingénieur diplômé de l'École polytechnique de l'université de Lorraine, spécialité génie industriel et gestion des risques	Formation initiale sous statut d'étudiant	2023	2027-2028	maximale
Ingénieur diplômé de l'École polytechnique de l'université de Lorraine, spécialité génie industriel et gestion des risques	Formation continue	2023	2027-2028	maximale
Extension de l'accréditation de l'école pour délivrer les titres suivants	Voie de formation	À compter de la rentrée universitaire	Jusqu'à la fin de l'année universitaire	Durée d'accréditation
Ingénieur diplômé de l'École polytechnique de l'université de Lorraine, spécialité énergétique et mécanique	Formation initiale sous statut d'apprenti	2023	2025-2026	restreinte
Ingénieur diplômé de l'École polytechnique de l'université de Lorraine, spécialité génie industriel et gestion des risques	Formation initiale sous statut d'apprenti	2023	2025-2026	restreinte

La Commission valide le processus VAE mis en place dans l'école.

La Commission valide le dispositif du contrat de professionnalisation mis en place dans l'école.

Cet avis s'accompagne des recommandations suivantes :

Pour l'école

- Animer la démarche qualité dans l'établissement ;
- Mettre en œuvre une politique internationale cohérente avec celle du collégium et de l'université ;
- Recruter dans les disciplines en tension des enseignants-chercheurs ou des enseignants vacataires pour répondre aux besoins de formation ;
- Recruter des BIATSS (en particulier pour la maintenance) ;
- Améliorer les conditions de restauration des élèves-ingénieurs ;
- Assurer la tenue régulière des conseils de perfectionnement d'un point de vue global et au sein de chaque spécialité ;
- Augmenter le nombre d'intervenants socio-économiques afin de répondre aux exigences du R&O 2022.

Pour les deux nouvelles spécialités par voie d'apprentissage :

- Développer dans les cursus une approche progressive de la santé-sécurité au travail.

Pour la spécialité génie industriel et gestion des risques :

Voies FISE et FISA :

- S'assurer de l'analyse de l'usage des produits et services avant tout travail de conception, et notamment lors des projets, et plus particulièrement sous l'angle de l'impact social et environnemental.

Voie FISE :

- Impliquer davantage les professionnels dans la formation, en commençant plus tôt dans le cursus.

L'école établira un **rapport de suivi des recommandations**. Ce document est à **transmettre le 15 septembre 2025**, exclusivement sous format numérique, au département qualité et reconnaissance des diplômés de la direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle (DGESIP) du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche (MESR), en charge du greffe de la CTI à l'adresse de messagerie greffe-cti@education.gouv.fr.

Le label européen pour les formations d'ingénieur **EUR-ACE®**, **niveau master**, est attribué aux diplômés suivants :

Intitulé du diplôme	À compter de la rentrée universitaire	Jusqu'à la fin de l'année universitaire
Ingénieur diplômé de l'École polytechnique de l'université de Lorraine, spécialité systèmes et technologies de l'information	2023	2027-2028
Ingénieur diplômé de l'École polytechnique de l'université de Lorraine, spécialité énergétique et mécanique	2023	2027-2028
Ingénieur diplômé de l'École polytechnique de l'université de Lorraine, spécialité génie industriel et gestion des risques	2023	2027-2028

Avis délibéré en séance plénière à Paris, le 11 octobre 2022.

Avis approuvé en séance plénière à Paris, le 15 novembre 2022.



La présidente
Elisabeth CRÉPON